Burundi : procès pour "terrorisme" sans aucune assistance juridique

RFI, 09 mai 2012 BurundiÂ : perpÃ©tuitÃ© requise contre Hassan Ruvakuki, correspondant de RFI en swahiliLe ministÃ¨re public burundais a requis ce mardi 8 mai devant le tribunal de grande instance de Cankuzo, dans lâ€™est du pays, la peine maximum contre le correspondant de RFI en swahili et employÃ© dâ€™une radio locale, Bonesha FM, et ses 22 coaccusÃ©s, poursuivis pour Â«Â actes de terrorisme Â».Le procureur de Cankuzo les accuse dâ€™Ãªtre impliquÃ©s, Ã des degrÃ©s divers lâ€™attaque lancÃ©e par une nouvelle rÃ©bellion burundaise basÃ©e en Tanzanie voisine, les Forces pour la restauration de la dÃ©mocratie (FRD), en novembre dernier dans cette province.
Le procureur Barbatus Ntakarusho, a requis la perpÃ©tuitÃ© contre Hassan Ruvakuki et ses coaccusÃ©s, au bout de six heures dâ€™une audience menÃ©e au pas de charge par Albert Ndahimana, le juge-prÃ©sident du tribunal de grande instance de Cankuzo, quelque 250 kilomÃ¨tres Ã lâ€™est de Bujumbura.Mais ce procÃ¨s, qui se voulait exemplaire, nâ€™a pas tenu tou ses promesses, selon de nombreux observateurs. En dÃ©cembre 2011, ces prÃ©venus avaient rÃ©cusÃ© le tribunal de grande instance de Cankuzo, pour cause de suspicion lÃ©gitime.Ce mardi, neuf des vingt-trois prÃ©venus ont acceptÃ© de comparaÃ®tre, les autres estimant que lâ€™audience ne pouvait se tenir tant que la cour dâ€™appel ne leur avait pas encore signifiÃ© sa dÃ©cision.Le juge-prÃ©sident, qui assure que cela a Ã©tÃ© fait verbalement, a donc dÃ©cidÃ© dâ€™aller au bout procÃ¨s avec Â«Â ceux qui le veulentÂ Â». Puis tout est allÃ© trÃ¨s vite. Ces neuf prÃ©venus, de simples paysans pour la plupart, qui ont plaidÃ© Â«Â non coupableÂ Â», ont Ã©tÃ© entendus pendant environ trois heures, sans aucune assistance juridique. Il y a eu le rÃ©quisitoire et lâ€™affaire a Ã©tÃ© mise en dÃ©libÃ©rÃ© jusquâ€™au 20 juin.